

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 22 février 1902

No 27

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 417. — Les Quarante-Heures de la semaine, 417. — Un collège social romain, 418. — Société d'une messe, 418. — L'Hôtel-Dieu de Québec en 1901, 419. — Chronique diocésaine, 421. — Poursuite contre les Jésuites en Angleterre, 422. — Les études classiques, 424. — Quelques effets de la persécution religieuse, 427. — Le Pape et la France, 425. — A la veille de la persécution, 428. — Dieu fait bien ce qu'il fait, 430. — La «furia» française, 431. — La fin de l'affaire Guérin, 431. — Bibliographie, 432.

Calendrier

23	DIM.	*vl	II du Carême. <i>Kyr.</i> des dim. du Car. I Vêp. du suiv., mém. du dim.
24	Lundi	r	S. Mathias, apôtre, 1 cl.
25	Mardi	†b	Ste Marguerite de Cortone, pénitente. (22)
26	Mercr.	b	S. Pierre Damien év. et doct. (23)
27	Jeudi	†vl	De la férie.
28	Vend.	r	S. Savaire de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
1	Samd.	†vl	De la férie.

Les Quarante-Heures de la semaine

24 février, L'Islet. — 25, Séminaire de Québec. — 27, Cap-Santé. — 1er mars, Hôtel-Dieu de Lévis.

Un collège social romain

Afin de montrer une fois de plus sa sollicitude pour tout ce qui touche aux questions sociales, Léon XIII a décidé l'établissement à Rome d'un collège apostolique spécial ayant pour mission d'enseigner et de développer la doctrine sociale chrétienne renfermée dans ses Encycliques.

Cet Institut, auquel le Pape a voulu donner le nom de « collège Léonin », est installé dans les quartiers neufs de Rome, entre le Vatican et les grandes casernes romaines, au lieu dit Prati di Castello.

Le directeur des cours, Mgr Radini Tedeschi, est un prélat de grand savoir et de beaucoup d'expérience en ces matières. C'est sous sa direction que les jeunes clercs, élèves du collège Léonin, se consacrent, d'après une méthode savante et pratique, à l'étude de toutes les œuvres qui, dans les séminaires ou les paroisses, touchent par quelque côté aux problèmes d'économie politique et de sociologie.

(*La Croix*, 22 janvier.)

Société d'une messe

M. l'abbé Pierre Bédard, curé de Saint-Constant (Montréal), décédé le 4 du courant, était membre de la Société d'une messe — *section provinciale*.

M. l'abbé Anaclel-Olivier Péliisson, décédé aux Etats-Unis le 28 mai 1893, appartenant encore au diocèse de Québec, était aussi membre de la Société d'une messe — *section provinciale*; — l'avis de ce décès ne fut pas publié dans le temps.

Archevêché de Québec, 6 février 1902.

C.-A. COLLET, ptre

Secrétaire

L'Hôtel-Dieu de Québec en 1901

Il nous a été donné de prendre connaissance de certains renseignements sur l'œuvre de l'Hôtel-Dieu de Québec, et nous sommes sûr d'intéresser le public en les consignant ici.

L'Hôtel-Dieu comprend deux sections distinctes, ayant chacune son administration, ses recettes et ses dépenses spéciales : le monastère et l'hôpital.

C'est de l'hôpital seulement que nous allons nous occuper. Il ne faut pas croire cependant que l'attention et la reconnaissance publiques ne soient dues qu'à l'hôpital, pour les soins qu'y reçoivent les pauvres : car le monastère des Hospitalières a fort bien donné la somme de cent mille piastres pour la construction du nouvel hôpital, — qui a coûté encore bien davantage. En outre, c'est le monastère qui fournit ces incomparables garde-malades, les religieuses elles-mêmes, qui nuit et jour sont au service de la souffrance. Cette charité inépuisable n'est pas arrêtée par la mort elle-même. Car chaque fois qu'il y a un décès à l'hôpital, la communauté, à sa plus prochaine réunion au chœur, récite le *De profundis* pour le défunt. Et, chaque lundi, on célèbre une messe (de fondation) pour les personnes décédées à l'hôpital.

À l'hôpital, on reçoit des malades qui payent leur pension et les soins médicaux dont ils sont l'objet. Mais la plus grande partie de la clientèle se compose de personnes pauvres, pour qui tout est gratuit.

Avec une charité et un dévouement admirables, un certain nombre des meilleurs médecins de la ville font gratuitement le service médical des pauvres. Les étudiants en médecine de l'Université prennent part à la bonne œuvre, en même temps qu'ils s'initient, sous la direction de chirurgiens et de médecins si entendus, aux procédés de leur art.

L'hôpital est sans doute très bien organisé. Malheureusement, les ressources dont on peut disposer ne permettent pas toujours d'introduire dans la maison tous les perfectionnements et toutes les améliorations qu'il faudrait. C'est même à

raison de cette fâcheuse modicité des ressources, que les médecins attachés au service de l'institution ont pris l'initiative d'une souscription parmi les citoyens de Québec, afin de pouvoir renouveler la salle des opérations et établir tout auprès une salle des pansements. Ces travaux, que l'on jugeait nécessaires, sont déjà en voie d'exécution, tant l'on a compté que la charité des Québécois saurait bien procurer les trois mille piastres que coûteront ces améliorations.

Toutefois, l'institution elle-même fait amplement sa part en cette matière des perfectionnements. C'est ainsi qu'on vient de terminer, au coût d'une douzaine de mille piastres, l'installation d'une buanderie à vapeur, qui est bien ce qu'il y a de plus parfait en son genre sur ce continent d'Amérique. Il paraît qu'il n'y a pas de microbes ou bactéries capables de résister à un séjour de quelques minutes dans le séchoir de cette buanderie. — Ajoutons que la Cie d'Electricité Jacques-Cartier a bien voulu faire gratuitement, dans ce nouvel établissement, l'installation de la lumière électrique. Disons aussi que l'on doit beaucoup de reconnaissance à M. S. Fortin, ingénieur mécanicien à l'emploi du séminaire de Québec, qui a dirigé gratuitement l'installation des machines de la buanderie; reconnaissance aussi aux MM. du Séminaire, qui ont eu la bonté de mettre au service de l'hôpital, pour cet objet, un spécialiste si intelligent et si expérimenté.

Aux personnes qui seraient portées à croire que l'on ne se tient pas assez au fait, en cet hôpital, des progrès de la science, nous apprendrons que l'on vient justement d'y organiser un département de radiographie. Les appareils destinés à la production et à l'utilisation des rayons X ont été achetés à Paris, et le coût de l'installation complète atteint presque la somme de mille piastres.

Un autre événement qui marque l'année 1901, c'est le transfert à l'Hôtel-Dieu du Dispensaire des pauvres, qui était auparavant à l'université Laval: ce changement a nécessité une dépense de cinq à six cents piastres, payées par le séminaire de Québec. Chaque lundi, les médecins sont là pour étudier les cas de maladie chez les pauvres qui se présentent, et les religieuses de la pharmacie remplissent gratuitement les prescriptions médicales.

Po
quelq
Le
un to
Au
ment
total
1er ja
Par
étrang
Dar
l'année
Dan
rations
Le r
de 688
En J
on se
dévou
qui se
l'Etat
ses co
paiera
des. At
l'Etat f
contri

— Lu
S. G. M
vicaire g
l'Archev
— Ma
gneur P.
nelle de
allée pre

Pour terminer cet aperçu de l'œuvre de l'Hôtel-Dieu; voici quelques statistiques concernant l'année 1901.

Le traitement des malades, durant cette année, représente un total de 55,658 jours.

Au 1er janvier 1901, il y avait 116 personnes en traitement; 1424 ont été admises durant l'année. Sur le nombre total de 1540, 79 sont morts, et 1348 ont quitté la maison. Au 1er janvier 1902, il restait en traitement 113 malades.

Parmi les personnes traitées en 1901, il y en eut 185 d'origine étrangère, dont 6 étaient de religion protestante.

Dans la section de chirurgie générale, il s'est fait durant l'année 651 opérations.

Dans la section des maladies de la tête, on a compté 180 opérations.

Le nombre total des consultations données à l'hôpital a été de 6885.

En présence de toutes ces dépenses et de tous ces travaux, on se dit malgré soi: S'il fallait cesser de compter sur le dévouement des bonnes religieuses et des charitables médecins qui se mettent ainsi au service des pauvres, c'est la ville ou l'Etat qui devrait y pourvoir; et comme ce nouvel état de choses coûterait alors au moins dix fois plus, les citoyens en paieraient la façon sous forme de taxes assurément bien lourdes. Aujourd'hui, sur une dépense totale d'environ \$29,000, l'Etat fournit moins de \$500: ce n'est guère ruineux pour les contribuables de la Province.

Chronique diocésaine

— Lundi, S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, S. G. Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et M. l'abbé Thibaudier, vicaire général de Nicolet, sont venus à Québec faire à Mgr l'Archevêque leurs souhaits de bon voyage à Rome.

— Mardi, à une heure et demie de l'après-midi, S. G. Monseigneur l'Archevêque a fait, à la basilique, la récitation solennelle de l'Itinéraire. Puis, au son des cloches, Sa Grandeur est allée prendre le train du *Québec Central* en destination de

New-York, où Elle est descendue chez les Pères du Saint-Sacrement. Monseigneur s'est embarqué jeudi sur la *Touraine*, beau steamer de la ligne française, en destination du Havre, France.

MM. les membres du clergé et leurs pieux paroissiens ne manqueront pas de prier Dieu d'accorder bon voyage et heureux retour à notre bien-aimé Archevêque.

— Mardi matin, Mgr le G. V. Marois a présidé une cérémonie de vêtue à l'Hopital-Général de Québec. Le même jour, cérémonie de profession au couvent de Jésus-Marie, Sillery. — Nous publierons, dans huit jours, le compte rendu de ces deux cérémonies.

— Les paroissiens de Sainte-Marguerite (Dorchester) ont décidé dernièrement d'entreprendre les travaux d'intérieur de leur église, et de faire aussi des réparations au presbytère.

Poursuite contre les Jésuites en Angleterre

Le succès des persécutions exercées en France contre les Congrégations religieuses par les franc-maçons ont piqué d'honneur les anglicans de la Basse-Eglise, qui ne veulent pas leur abandonner sans conteste la palme de l'intolérance. Il est une association qui semble avoir été suscitée par le diable pour rendre odieux le nom chrétien — c'est l'« Alliance protestante ». Les sectaires qui la composent n'ont qu'un but, qu'une occupation : attaquer, calomnier, persécuter l'Eglise catholique. Le reste n'existe pas pour eux. Voici le dernier exploit de ces bons apôtres :

Il existe dans la loi d'Emancipation de 1829, laquelle rendit aux catholiques les droits civils et politiques dont ils avaient été privés pendant plusieurs siècles, deux articles ainsi conçus :

Art. 29. — Tout Jésuite qui après la mise en vigueur de la présente loi viendra dans le Royaume sera réputé s'être rendu coupable d'un délit et sera passible du bannissement.

L'article 34 stipule que :

Toute personne qui après le commencement de la présente loi se sera fait admettre dans l'Ordre des Jésuites ou bien sera devenu Frère ou membre de cet Ordre, sera réputée s'être rendue coupable d'un délit et sera passible de la peine de bannissement.

Ja
de t
Le
A
de p
A
senté
roug
de c
pagn
le P.
d'En
—
vous
—
senté
Jésui
Le
—
qui n
Et
Le
sir év
culté.
religi
dans
M.
pours
gouv
sinon
Il
tre de
natio
Loi
s'est
Jésui
Il s
à l'ex
On

Jamais ces dispositions intolérantes introduites dans une loi de tolérance n'avaient été mises à exécution.

Le ministre interpellé répondait par quelque plaisanterie.

Aujourd'hui, l'« Alliance protestante » reprend la campagne de persécution pour son compte et opère d'une autre façon.

A son instigation, un obscur avocat, payé par elle, s'est présenté vendredi devant le tribunal de simple police de Marlborough Street, et a demandé au magistrat de lancer des mandats de comparution contre trois religieux bien connus de la Compagnie de Jésus, le P. Herbert Thurster, le P. Lydney Smith et le P. John Gérard, pour contravention à l'article 34 de la loi d'Emancipation de 1829.

— Mais, a demandé le magistrat, quelle preuve m'apportez-vous que ce sont des Jésuites ?

— Oh ! répondit l'avocat, ils ne le nieront pas. Ils sont représentés dans l'*Annuaire catholique* (*Catholic Directory*) comme Jésuites appartenant, à la maison de Farm Street.

Le magistrat, visiblement contrarié, reprit :

— Je veux prendre du temps pour réfléchir à cette question qui me paraît grave.

Et il renvoya l'affaire à huitaine.

Le gouvernement anglais voit ces poursuites avec un déplaisir évident. Heureusement, il a moyen de se tirer de la difficulté. La loi autorise le ministre de l'Intérieur à délivrer aux religieux visés par les articles précédents des permis de séjour dans le royaume valables pour six mois.

M. Ritchie délivrera donc des permis de séjour aux Pères poursuivis par l'« Alliance protestante », ce qui donnera au gouvernement le temps de trouver une solution à la difficulté ; sinon, il pourra toujours renouveler les permis.

Il est à remarquer que les poursuites sont exercées non contre des religieux étrangers chassés de France, mais contre des nationaux.

Londres, 24 janvier. — Le tribunal de Marlborough Street s'est prononcé aujourd'hui sur la légalité de la présence des Jésuites en Angleterre.

Il a repoussé la demande de l'« Alliance protestante » tendant à l'expulsion de trois Jésuites.

On se souvient que notre correspondant particulier de

Londres en annonçant ces poursuites faisait prévoir qu'elles n'aboutiraient qu'à rendre ridicule la Société protestante qui les réclamait. — C'est fait.

Et cette leçon de libéralisme devrait n'être pas perdue en France où on reproche aux Jésuites des délits imaginaires. Mais en France c'est l'esprit de vertige et non pas la froide raison, le bon sens et l'équité qui inspire les actes des gouvernants.

(*La Croix*).

Les études classiques

(Extrait d'une lettre de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique en France, à M. Ribot, président de la Commission d'enseignement.)

« L'étude de l'antiquité grecque et latine a donné au génie français une mesure, une clarté et une élégance incomparables. C'est par elle que notre philosophie, nos lettres et nos arts ont brillé d'un si vif éclat ; c'est par elle que notre influence morale s'est exercée en souveraine dans le monde. Les humanités doivent être protégées contre toute atteinte et fortifiées. Elles font partie du patrimoine national.

« Au surplus, l'esprit classique n'est pas, comme quelques-uns l'affirment, incompatible avec l'esprit moderne. Il est de tous les temps, parce qu'il est le culte de la raison claire et libre, la recherche de la beauté harmonieuse et simple dans toutes les manifestations de la pensée.

« Vous avez remarqué, monsieur le Président, que l'enseignement classique rencontrait, même en dehors de l'Université, des défenseurs convaincus. « Les Chambres de commerce, « avez-vous dit, se sont toutes prononcées en sa faveur ; » et vous avez ajouté : « Sa disparition serait un malheur auquel « les partisans les plus résolus de l'enseignement moderne ne « pourraient se résigner. »

Quelques effets de la persécution religieuse

D'après le *Catholic Union and Times*, de Buffalo, en date

du 2
des A
sons s
« 8
lépreu
pices
œuvre
691 01
Not
ments,

Il y a
une corre
duisait q
Souverain
Mgr Tibe
étaient r
publient
et il nous

.....
Alors
en mati
sation d
Le Sa
impatien
et il con
que poss
« Tout
reste, su
deux Et
La voie
le sien, j

(1) Nous
même disco
dates, entre
seule vérité

du 2 janvier 1902, la mise à exécution de l'inique loi française des Associations aurait eu pour résultat la fermeture des maisons suivantes :

« 85 Maternités, 97 asiles d'incurables, 1 sanatorium de lépreux, 172 asiles pour les malheureux sans soutien, 229 hospices pour les vieillards, 398 dispensaires et hôpitaux, 398 œuvres de secours aux ouvriers endettés, 512 refuges de nuit, 691 orphelinats, et 1428 autres institutions de bienfaisance. »

Nous ne savons où le journal américain a pris ces renseignements, et nous n'osons pas croire à leur authenticité.

Le Pape et la France

Il y a quelques jours, (lisons-nous dans les *Annales catholiques* du 18 janvier,) une correspondance de Paris, adressée à plusieurs journaux de province, reproduisait quelques extraits du discours adressé, le 14 septembre 1901, par le Souverain Pontife à un groupe composé de MM. Harmel, Maupetit, Champion, Mgr Tiberghien, MM. Vaneufville, Prudhomme et Masquelier. Ces extraits étaient relatifs aux menaces du schisme. Aujourd'hui, les mêmes journaux publient plusieurs passages non moins intéressants de cet important document, et il nous paraît utile de les faire connaître (1).

Alors, M. Harmel, qui avait tout un discours préparé, entre en matière en parlant du Cercle d'études sociales de l'organisation des démocrates chrétiens.

Le Sairt-Père l'interrompt par un grand geste qui semble impatient; sa figure prend une expression de douleur profonde, et il commence un vrai discours dont voici exactement que possible le résumé fait au sortir de l'audience :

« Tout cela n'a pour le moment qu'un intérêt secondaire. Du reste, sur ces questions, j'ai donné toute ma pensée dans mes deux Encycliques : *Rerum novarum* et *Graves de communi*. La voie est tracée, à chacun de faire son devoir. Le Pape a fait le sien, je n'ai plus à y revenir. »

(1) Nous avons reproduit, dans notre précédente livraison, un passage de ce même discours du 10 ou du 14 septembre — car nous avons vu donner les deux dates, entre lesquelles nous manquons des documents nécessaires pour choisir la seule véritable. R.É.B.

Puis l'expression de tristesse s'accroissant sur son visage, Léon XIII continue :

« La grave, la grande question du moment et de l'avenir, ce sont les Ordres religieux et les Congrégations. C'est une question de vie ou de mort pour le catholicisme en France. »

Impossible de dépeindre ici le sentiment de douleur, d'amertume, de déception, de découragement navré qui voilait le visage et les yeux toujours si expressifs du Saint-Père.

« La pauvre France est devenue persécutrice.

« Dans quelques semaines, dans quelques jours, elle offrira le plus douloureux spectacle : ses maisons religieuses se vidant, ses religieux se dispersant et partant même pour l'exil en Belgique, en Italie, partout. . .

« J'ai laissé les congrégations libres de faire ce qu'elles veulent, en leur rappelant les droits du Pape. . . »

Un temps.

« Je leur ai laissé le choix. »

Encore un temps. Léon XIII semble hésiter ; il retient une pensée qu'il voudrait et ne peut pas dire, semble-t-il ; puis, après une sorte de geste de dénégation, il continue :

« Cette loi sera la plus grave atteinte à la religion qu'on ait vue en France depuis longtemps.

« Et c'est le Pape qu'on vise et qu'on frappe en voulant soustraire les plus fidèles de ses enfants à son autorité. La franc-maçonnerie, qui gouverne tout, veut mettre la main sur l'Eglise et sur le clergé séculier pour arriver à la séparation d'avec Rome, au schisme.

« Elle veut arriver à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais en gardant l'autorité sur le clergé, et parvenir finalement à l'abrogation du Concordat.

« Je vois les maux les plus graves menaçant la pauvre France.

« Je vois. . . »

Et en répétant à quatre reprises différentes ce mot en commençant de nouvelles phrases, le Pape avait comme le regard plongé dans l'avenir ; il avait l'air inspiré d'un prophète, et sa physionomie s'assombriaient chaque fois davantage.

Finalement :

« Je vois la France s'en allant à l'apostasie, à la mort.

« Je

« Je

Et s

ble.

« . . . d

paix d

» Je

qu'on

électio

« Ah

chacun

cession

vait ol

et la fr

se con

Nou

sitoire

phète

Les

essayé

oppose

avec l'

le mal,

chant

larmes

notre

« Il

la dern

procha

les cat

« Po

titutio

« Dé

« . . .

Sacré

Sainte

d'y ac

France

« Co

« Je suis *désolé* de l'impiété, des blasphèmes qui y règnent.

« Je suis *désolé*... »

Et son regard s'élevait vers le ciel avec une tristesse indicible.

« ... de la division des catholiques qui ne savent pas faire la paix devant la franc-maçonnerie.

« Je suis *désolé* que ma voix n'ait pas été plus entendue et qu'on n'ait pas su marcher tous ensemble, il y a trois ans, aux élections, en se plaçant sur le terrain constitutionnel.

« Ah ! si on avait été tous unis, si on ne s'était pas séparé, chacun marchant selon ses idées, si on avait su se faire des concessions réciproques, se contenter de moins là où l'on ne pouvait obtenir plus, on aurait eu une Chambre moins mauvaise, et la franc-maçonnerie n'aurait pas osé entreprendre le mal qui se consomme maintenant. »

Nous étions tous là, morfondus, atterrés, écrasés par ce réquisitoire d'un juge, ces plaintes d'un père, ces menaces d'un prophète et ces reproches d'un ami.

Les larmes nous jaillissaient des yeux. Plusieurs fois, j'avais essayé et ces messieurs aussi d'interrompre Léon XIII pour lui opposer nos espérances et lui dire nos résolutions de travailler, avec l'aide de bons catholiques, si nombreux encore, à réparer le mal, le Pape ne voulait pas entendre, il allait, il allait épanchant sa tristesse et ses alarmes, soulageant son cœur gros de larmes, lui aussi. Puis il eut comme pitié de notre douleur et de notre accablement.

« Il reste cependant encore une planche de salut, continua-t-il, la dernière planche de salut, ce sont les élections de l'année prochaine. Tout dépend d'elles. Il faut y travailler, il faut que les catholiques fassent le suprême effort : vaincre ou mourir.

« Pour cela, qu'ils s'unissent, qu'ils appuient le groupe constitutionnel créé par M. Piou, qu'ils se serrent autour de lui.

« Déjà, ce « brave Piou » a rencontré de l'opposition.

« ... Et puis, il ne faut jamais désespérer de la France. Le Sacré Cœur l'a aimée et en fait le foyer de son culte. La Sainte Vierge s'y est manifestée à Lourdes. Elle vient encore d'y accomplir de vrais miracles. Elle n'a pas abandonné la France. Le Ciel ne l'a pas abandonnée.

« Courage donc, continuez à bien lutter. Défendez vos droits.

Combattez non seulement parce que le Pape le dit, — ne mettez pas le Pape trop en avant, — combattez surtout parce que vous êtes Français comme les autres.

« Défendez vos droits de citoyens et de catholiques contre les francs-maçons. »

A la veille de la persécution

(On nous permet de publier des extraits d'une lettre reçue d'un convent de France. Seulement, par mesure de prudence, nous croyons devoir supprimer toute indication de personnes ou de localités. Cela n'empêchera pas nos lecteurs de savourer le parfum religieux de ces pages, et d'être édifiés à la vue des sentiments de courage et de résignation manifestés par ces victimes qui se préparent au sacrifice.)

..... 29 novembre 1901.

... Nous avions aussi à cœur de répondre aux alarmes de votre charité à l'endroit de vos Sœurs de France, bien éprouvées, nous ne pouvons vous le dissimuler.

Trois déterminations s'offraient à elles, toutes également funestes, et il fallait avant le 3 octobre avoir choisi entre ces trois abîmes : L'exil, qui n'est pas chose facile à une communauté nombreuse; pas même toujours possible. Quels frais ! quels risques ! et où aller ? ... Surtout, il fallait abandonner le berceau de notre saint Ordre, en faire un tombeau !

Résister passivement à la loi, c'était la mort instantanée. Le 3 octobre, le 4 au plus tard, nous étions expulsées, et tout était perdu en vertu de la loi, sans qu'aucune réclamation fût valable. — Aussi, d'après le conseil des premières autorités de notre saint Ordre, conseils venus de Rome même, la communauté de X. a pris le parti de demander une autorisation dont les suites peuvent être désastreuses, mais qui offre l'avantage de faire gagner du temps.

Grâce à cette démarche, douloureuse, il faut en convenir, nous jouissons, sans être nullement inquiétées pour le moment, de tous les avantages de notre chère vie religieuse. Pères et Sœurs ont encore le bonheur de vivre à l'ombre du Sanctuaire de X. C'est une immense grâce, presque un miracle...

La fête du 3 octobre, vous le pressentez, s'est ressentie des alarmes du moment. Elle a été un peu en harmonie avec les

tristes
années
rieuse
Mgr l'Y
foule q
vraime
c'était l
du trôn
avait a
cette fêt
la mati
suivis a
étaient
étaient
été faite
été avisé
venaient
R. P. Pro
même, p
Vous l
tant des
cette gra
pieds de l
toujours,
nier mot,
bercer de
mesures
fiance et
protecteu
fasse sent
un renou
un amour
union des
elles, et ta
chère Mèr
l'on sent l
lorsqu'on
demain, pe
Tout po

tristesses actuelles. Mais si elle n'a pas eu l'éclat extérieur des années précédentes, nous croyons qu'elle n'a été ni moins glorieuse pour la Très Sainte Vierge, ni moins féconde en grâces. Mgr l'Évêque avait pris des mesures pour écarter un peu cette foule qui fait plus de bruit que de prières : mais les personnes, vraiment pieuses, les associés du Rosaire avaient compris que c'était bien le moment de se grouper avec plus d'amour autour du trône de Marie ; et elles étaient venues nombreuses. Il y avait aussi beaucoup de prêtres, et la piété a été le caractère de cette fête. Les messes se sont succédées, sans interruption, toute la matinée. Les offices solennels du matin et du soir ont été suivis avec un recueillement qui montrait combien les âmes étaient pénétrées de la gravité des circonstances actuelles. Elles étaient graves, en effet, car notre demande d'autorisation ayant été faite à la dernière heure, les autorités locales n'avaient pas été avisées par le Ministère ; et le soir du 3 octobre, les agents venaient tout simplement exécuter la loi ; une dépêche que le R. P. Provincial de Paris a eu l'inspiration d'envoyer, ce jour-là même, pour annoncer l'arrivée du dossier, nous a sauvées.

Vous le voyez, Rde Mère, ces centaines de cierges, représentant des âmes en prières, et illuminant la basilique pendant cette grande et mémorable journée, n'ont pas brûlé en vain aux pieds de Notre-Dame du Rosaire. Ces murs bénis, qui s'élèvent toujours, semblent nous assurer que Marie n'a point dit son dernier mot, et qu'il ne faut pas cesser d'espérer. Aussi, sans nous bercer de trop douces illusions, sans même négliger aucune des mesures conseillées par une sage prudence, nous vivons de confiance et d'abandon comme de pauvres enfants sous le manteau protecteur de leur mère. En attendant que la persécution nous fasse sentir ses rigueurs, nous en éprouvons les bienfaits : c'est un renouvellement dans la ferveur, un attachement invincible, un amour toujours plus ardent pour notre sainte vocation, une union des âmes, plus tendre et plus forte, avec Dieu et entre elles, et tant d'autres biens inappréciables. Ah ! si vous saviez, chère Mère, comme on s'attache à sa sainte vocation et comme l'on sent la nécessité d'être fidèle dans les plus petites choses, lorsqu'on est comme l'oiseau sur la branche et que l'on se dit : demain, peut-être, toutes ces grâces nous seront enlevées.

Tout porte à croire que, d'ici au mois de mai, on n'aura pas.

le temps de penser à nous. On travaille à s'emparer des biens des communautés disparues ; et les garanties données par la terrible loi elle-même ne sont nullement respectées. Notre récente fondation de X. est sous le feu de l'ennemi ; ces jeunes Sœurs sont admirables de générosité et de courage. Il est vrai qu'elles sont sous la direction d'un des plus vaillants évêques de France. Nous avons aussi le bonheur d'avoir un saint évêque ; — et sur sa demande, le Rme Père Général n'a pas hésité à envoyer de Rome le Rme Père Procureur général, qui a passé quinze jours au milieu de nous. Ce n'est pas la moindre des grâces qui nous ont été accordées pour nous soutenir dans l'épreuve et nous donner lumière et courage pour le jour où nous aurons à souffrir, afin de prouver à Dieu notre fidélité, et nous montrer des vraies filles de la sainte Eglise et de notre bienheureux Patriarche.

Sr X.

Dieu fait bien ce qu'il fait

« Dieu fait bien ce qu'il fait, » dit La Fontaine. Et, cherchant la preuve de cette vérité, il s'écrie : « Dans les citrouilles je la trouve. » Puis il raconte la charmante histoire de ce villageois recevant sur le nez le gland d'un chêne, et s'estimant heureux que ce gland n'était pas une citrouille. Un poète flamand veut, lui aussi, prouver que Dieu fait bien ce qu'il fait. Mais il emploie un autre argument — et vraiment imprévu — pour démontrer sa thèse. Il imprime d'abord en gros caractères ce titre bizarre : « Pourquoi les femmes n'ont pas de barbe, » et, au-dessous, il place la courte et spirituelle poésie que voici :

Discuter sur ce point me paraît inutile ;
Le Seigneur des Seigneurs y pourvut sagement.
Comme leurs lèvres sont toujours en mouvement
Et qu'il faut au rasoir un champ bien immobile,
Ce ne serait qu'entaille et balafre... En effet,
Ce que fit le Seigneur est vraiment fort bien fait.

Les poètes exagèrent toujours ! Que nos charitables lectrices pardonnent donc au poète flamand qui a composé cette boutade,

et à n
peut se

— Et
suivi, i
d'une s
— Et
tes con
clergé
station
de mêm
l'audace
partie c
Ainsi
ser d'ét
— A
mende
chaire
Pourtar
avait c
pas pro
événem

L'aut
Janner
querout
spéculat
titres re
de fonds
retenu à

(1) Nou
entendu q
flamand. F
(2) Une
avons indi

et à nous qui la citons. Le titre édifiant de cette variété peut seul faire excuser son audacieux contenu (1).

(Semaine religieuse de Nevers)

La « furia » française (2)

— En vertu de la loi des Associations, le gouvernement a poursuivi, à Montauban, une prétendue Congrégation composée d'une seule personne, dont la maison a été mise sous séquestre.

— En divers endroits de la France, on a institué des poursuites contre d'anciens Jésuites, faisant maintenant partie du clergé séculier, et qui ont commis le crime de prêcher soit la station de l'Avent, soit des sermons isolés. A Paris, on poursuit de même des professeurs de l'Institut catholique, qui ont eu l'audace de reprendre leur cours — après avoir cessé de faire partie de l'Ordre des Jésuites.

Ainsi, pour vivre en paix là-bas, il faut non seulement cesser d'être Jésuite, mais cesser aussi... de l'avoir été.

— A Villefranche (Rhône), condamnation à 100 francs d'amende contre un Rédemptoriste, accusé d'avoir critiqué en chaire Voltaire et... Waldeck-Rousseau, le premier ministre. Pourtant, vingt-cinq témoins lettrés avaient juré que le Père avait critiqué Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Il n'avait pas prononcé le nom du ministre ni fait même allusion aux événements actuels.

La fin de l'affaire Guérin

L'auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires* s'est vu condamner à trois ans de prison et 50 francs d'amende, pour banqueroute simple résultant du défaut de tenue de livres, de spéculations ruineuses et d'opérations de hasard — émission de titres reposant sur des entreprises sans fondement, dissipation de fonds remis à titre de dépôt. — Le jugement, toutefois, a été retenu à la décharge du prévenu : 1^o son âge avancé ; 2^o ses

(1) Nous ne reproduisons ce petit article qu'à titre de curiosité. Car il est bien entendu que les dames d'Amérique ne méritent point l'atroce satire du poète flamand. R.É.D.

(2) Une revue de Paris emploie aussi cette expression dans le sens que nous avons indiqué précédemment.

antécédents, son existence de labeur, la correction de sa vie; 3o le but même des actes qui lui sont reprochés, c'est-à-dire le désir de mener à fin l'œuvre de science qu'il avait entreprise, et non un but de lucre ou de satisfaction personnelle; 4o la circonstance qu'il paraît avoir été lui-même victime et qu'il n'est rien resté dans ses mains des sommes qu'il avait attirées à lui.

Bibliographie

Le Carême sanctifié. — « Sous ce titre le R. P. Wittebolle, Rédemptoriste, l'un des rédacteurs ordinaires des « Annales de Sainte-Anne de Beaupré, » a réuni tout ce que les ouvrages ascétiques de saint Alphonse de Liguori renferment de plus touchant et de plus propre à porter les cœurs à l'amour de Jésus-Christ par la considération des souffrances que le Divin Sauveur a bien voulu endurer pour nous.

Chaque jour du carême a sa *considération* spéciale suivie de *courtes affections*, d'une *pratique* et d'un ou de plusieurs *exemples* choisis et la plupart tout à fait nouveaux. Ce livre sera donc un véritable « Manuel » extrêmement utile aux fidèles qui désirent passer la sainte Quarantaine selon l'esprit de l'Église. On pourrait faire cette lecture de piété lorsque tous les membres de la famille sont réunis pour la prière du soir.

Cet ouvrage est destiné à faire beaucoup de bien et je me fais un devoir de le recommander aux fidèles et au clergé. »

† LOUIS-NAZAIRE, Archevêque de Québec.

En vente : à Sainte-Anne de Beaupré, P. Q., et chez les principaux libraires du pays. *Prix* : Relié, 40 cents; reliure spéciale, \$1.00. La douzaine, reliure ordinaire, \$4.00; le cent, \$30.00.

— *Le Canada ecclésiastique*, almanach annuel du clergé canadien, pour 1902. Publié par la librairie Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal. Un très beau volume d'environ 350 pages, où se trouve comme détaillée toute l'organisation religieuse du Canada catholique. Ces utiles renseignements sont complétés par de nombreuses photogravures : portraits d'évêques, de religieux et religieuses, et d'édifices religieux, tous très intéressants. Cet ouvrage a sa place obligée sur la table du curé, de l'homme de profession, du négociant, etc.